

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4437

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour son programme d'actions 2014 au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises Carco et de l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiàn.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4437**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Espace Carco pour son programme d'actions 2014 au titre de l'animation de la pépinière d'entreprises Carco et de l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'association Espace Carco a été créée en 2001 à l'initiative de plusieurs partenaires dont la Ville de Vaulx en Velin, la Communauté urbaine de Lyon, l'École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), l'École d'architecture de Lyon et la société Girus, et elle réunit, aujourd'hui, au-delà de ses membres fondateurs, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), les associations Rhône développement initiative (RDI) et Vaulx en Velin entreprises.

L'association a pour objet de contribuer au développement du pôle technopolitain de Vaulx en Velin, en favorisant l'implantation et le développement d'entreprises. Ceci se traduit, notamment, par la gestion et l'animation d'une pépinière d'entreprises, fruit d'un partenariat entre les mêmes partenaires.

La pépinière d'entreprises Carco a ouvert ses portes en octobre 2001 sur la Commune de Vaulx en Velin. La pépinière a pour objectif d'accueillir et d'accompagner, durant les 2 premières années d'activité, de jeunes entreprises en démarrage en mettant à leur disposition des locaux aménagés (19 bureaux répartis sur environ 600 mètres carrés), du matériel et des services mutualisés ainsi qu'un conseil personnalisé. Elle est gérée par l'association Espace Carco.

Du fait de son implantation, la pépinière bénéficie du dispositif de suivi mis en place par la Ville de Vaulx en Velin pour les créateurs d'entreprises s'installant sur la zone franche urbaine.

Plus globalement, l'association s'est donné la mission de favoriser toute action de développement économique sur l'aire géographique de Rhône-Amont. Un partenariat est établi depuis plusieurs années avec la Communauté urbaine de Lyon sur cette mission d'animation économique de proximité.

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine met en œuvre une politique globale de proximité dont l'objectif est de garantir le dynamisme du tissu économique de l'agglomération grâce à un accompagnement complet à destination de toutes les entreprises du territoire. Celle-ci s'exprime, d'une part à travers une animation économique territorialisée à l'échelle des conférences locales des maires, et, d'autre part, à travers le réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE), important pour assurer le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

Concernant l'animation territoriale de proximité, celle-ci doit permettre d'assurer un relais efficace entre les entreprises et leurs projets et les différentes compétences nécessaires à l'accompagnement de ceux-ci, qu'il s'agisse de la Communauté urbaine en propre (implantation, extension ou relocalisation, environnement urbain, opérations d'aménagement ou de requalification des zones d'activité, projets liés aux déplacements, aux économies d'énergie), ou de tout autre acteur public du développement économique (stratégie, innovation, investissement industriel, développement commercial, international, recrutement, etc.).

L'animation économique de proximité a aussi pour vocation d'accompagner la création de services collectifs au niveau local : plans de déplacements interentreprises et auto-partage, crèches ou conciergeries interentreprises, restauration collective ou tout autre nouveau service aux salariés. Il s'agit, par là, de favoriser la

coordination entre les acteurs locaux du développement afin de structurer une offre de service globale du territoire en direction des entreprises.

Concernant l'entrepreneuriat, les objectifs de la Communauté urbaine sont de maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité du réseau ont contribué à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Les pépinières d'entreprises sont des éléments structurants, au niveau local, du soutien à la création d'entreprises. Elles sont des outils de redynamisation du territoire, dont il faut garantir la qualité de service.

C'est dans ce double objectif que la Communauté urbaine et l'association Espace Carco souhaitent renouveler le partenariat établi sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont (Vaulx en Velin, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage), l'association poursuivant son action d'accompagnement des entreprises à l'échelle de ce territoire.

b) - Compte-rendu des actions réalisées en 2013 et bilan

Concernant le volet animation de la pépinière

Par délibération n° 2013-3979 du 24 juin 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association de gestion de la pépinière d'entreprises Carco pour son action 2013.

Le bilan de l'activité de la pépinière Carco, dans le cadre de ce financement, est le suivant :

Au 31 octobre 2013, 5 entrées en pépinière et 4 sorties ont été comptabilisées et 21 entreprises ont été hébergées sur site. Parmi les 21 entreprises hébergées, 3 ont moins d'un an, 7 ont entre un et 2 ans, 6 ont entre 2 et 3 ans, 2 ont entre 3 et 4 ans, et 3 ont plus de 4 ans. Le taux d'occupation au 31 octobre 2013 est de 80 %. Le taux de pérennité des créateurs accompagnés à 3 ans est de 74 % et à 5 ans de 82%.

Les actions poursuivies par la pépinière Carco présentent un bilan satisfaisant par rapport aux prévisions initiales, que ce soit par le nombre d'entreprises accompagnées ou par le taux d'occupation.

Les missions d'accompagnement de jeunes entreprises en mettant à disposition des locaux permettent de garantir la qualité et la proximité du service aux créateurs d'entreprise, et d'assurer un taux de pérennité satisfaisant.

En cumulé, depuis sa création, la pépinière d'entreprises Carco a accompagné 91 entreprises actuellement réparties de la façon suivante :

- 26 liquidations/radiations,
- 4 entreprises ont moins d'un an,
- 7 entreprises ont entre un an et 2 ans,
- 6 entreprises ont entre 2 et 3 ans,
- 42 entreprises ont plus de 3 ans, dont 36 ont plus de 5 ans,
- 6 n'ont pas communiqué.

Concernant le volet animation territoriale

Par délibération n° 2013-3798 du 28 mars 2013, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 € au profit de l'association Espace Carco pour son programme d'actions 2013 au titre de l'animation économique de proximité sur Rhône-Amont.

Le compte-rendu d'activité de l'association dans le cadre de ce financement est le suivant :

- l'association a participé au développement d'une veille économique locale performante basée sur une étroite relation avec les entreprises du territoire et à la réponse aux problématiques des entreprises : 70 entreprises ont été rencontrées et accompagnées dont 10 comptes clés ou grands comptes. Le suivi de la commercialisation de la zone d'aménagement concertée (ZAC) des Gaulnes et du Carré de Soie ainsi que de la requalification des zones industrielles (ZI) de Meyzieu et La Soie-La Rize a été effectuée,
- 2 comités techniques du développement économique Rhône-Amont ont été organisés, ainsi que 2 petits déjeuners économiques sur le Carré de Soie en lien avec l'association Tous en Soie (association locale d'entreprises),
- enfin, des points réguliers sur les dossiers économiques avec les 4 communes de la conférence ont été tenus.

c) - Programme d'actions pour l'année 2014 et plan de financement prévisionnel

Concernant le volet animation de la pépinière

Pour l'année 2014, les 3 grands objectifs poursuivis par l'association sont une meilleure sélection et préparation des entrées en pépinière, un suivi régulier des entreprises hébergées (indicateurs et tableaux de bord), et un accompagnement au développement (stratégie d'entreprise), ceci dans le respect des prescriptions de la norme qualité relative aux pépinières d'entreprises.

Les objectifs 2014 en matière de suivi des entreprises seront les suivants :

- taux de pérennité des créateurs "accompagnés" à 3 ans : 85 %, et à 5 ans : 80 %,
- emplois créés par les entreprises "accompagnées" à un an : 5, et à 3 ans : 10,
- nombre d'entreprises "accompagnées" de 0 à 3 ans : entre 20 et 25.

Enfin, dans le cadre du réseau L_VE, la pépinière Carco participera à des manifestations (salon des entrepreneurs, semaine de la création), aux instances de la gouvernance du réseau L_VE (réunions territoriales, comités). Elle poursuivra des actions de professionnalisation nécessaires au maintien sur le long terme du label L_VE et alimentera la base de données commune "L_VE Pro". Elle orientera également vers l'ensemble des acteurs du réseau. Enfin, elle affichera son appartenance au réseau lors des actions de communication interne.

Concernant le volet animation territoriale

Les objectifs partagés pour l'année 2014 et les indicateurs associés sont les suivants :

- accompagner au moins 70 entreprises dont 35 entreprises stratégiques : comptes clés (principaux employeurs du territoire), leaders (entreprises de taille intermédiaire) et pépites potentielles (petites et moyennes entreprises - PME- et très petites entreprises -TPE- en hyper croissance),
- renforcer les échanges association-Communauté urbaine de Lyon-Communes en organisant des points réguliers avec les communes du territoire pour échanger sur les projets et l'actualité économique locale,
- réguler l'offre de services du territoire aux entreprises en organisant 2 comités techniques du développement économique de la Conférence des Maires Rhône-Amont réunissant l'association, la Communauté urbaine, les communes et les acteurs du développement économiques (CCIL et Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, notamment),
- par sa connaissance du territoire et des entreprises, l'association devra enfin alimenter la stratégie de développement économique de la Communauté urbaine et relayer celle-ci auprès des acteurs économiques du territoire.

Le budget prévisionnel du programme d'actions pour l'année 2014 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Achats	2 000	Ventes de prestations de services	109 000
Services Extérieurs	80 300	Communauté urbaine (volet animation de la pépinière)	20 000
Autres services extérieurs	60 860	Communauté urbaine (volet animation territoriale)	70 000
Impôts et taxes	1 980	Ville de Vaulx-en-Velin	60 000

Charges de personnel	131 860	Région Rhône-Alpes (programme d'appui à la création d'entreprises - Programme d'appui à la création d'entreprises - PLACE)	18 000
Emplois des contributions volontaires en nature	3 660	Contributions volontaires en nature	3 660
Total	280 660	Total	280 660

Il est donc proposé au Conseil de communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 90 000 € au profit de l'association de gestion de la pépinière d'entreprises Espace Carco pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014, dont 20 000 € au titre de l'animation de la pépinière et 70 000 € au titre de l'animation économique de proximité sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de l'association Espace Carco pour son programme d'actions 2014 au titre de l'animation de la pépinière et de l'animation économique sur la Conférence locale des Maires Rhône-Amont,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Espace Carco définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 :

- 20 000 € - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O1586.

- 70 000 € - compte 6574 - fonction 90 - opération n° 0P01O0851.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.